



Ville du Grand-Saconnex

# RAPPORT DU JURY

## CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE



**LA MAISON DE LA FAMILLE**  
**TRANSFORMATION ET AGRANDISSEMENT DE LA FERME DU POMMIER**



**10. COMPOSITION DU JURY****Président**

M.	FAVRE Bertrand	Conseiller administratif
----	----------------	--------------------------

**Membres professionnels indépendants du Maître de l’Ouvrage**

M.	AEBY Patrick	Architecte EPFL, FAS
M.	BESSION Adrien	Architecte EPFL, FAS
M.	DUPRAZ Pierre-Alain	Architecte ETS, FAS
M.	LOPONTE Roger	Architecte EAUG, SIA
M.	MENOUD Julien	Architecte EAUG, SIA
Mme	ZAPATA Julia	Architecte ETSAM, SIA

**Membres**

Mme	BÖHLER-GOODSHIP Elizabeth	Conseillère administrative
M.	BALMER Tristan	Conseiller municipal
M.	POMATTO Michel	Président de la commission des équipements publics
M.	LEGERET Olivier	Président de la commission aménagement du territoire et mobilité

**Experts**

M.	BACH Yves	Ingénieur civil
M.	COUBÈS Michel	Economiste
M.	PEÇON Yves	Architecte, directeur adjoint du SMS
M.	REICH Bertrand	Avocat au Barreau
Mme	BARRAL CABEZA Isabel	Architecte HES, service technique de la commune

**Suppléants professionnels indépendants du Maître de l’Ouvrage**

M.	SCHNEEBERGER Jean-Luc	Architecte EPFL
----	-----------------------	-----------------

**Suppléants membres**

M.	COMTE Jean-Marc	Conseiller administratif
Mme	PORTIER Sandra	Conseillère municipale
Mme	GIROD Peta	Conseillère municipale
M.	CHOLLET Christophe	Conseiller municipal

Comme exigé par l’art. 10.4 du Règlement SIA 142, la majorité des membres du jury sont des professionnels dont la moitié au moins sont indépendants du Maître de l’Ouvrage.

Les suppléants participent à toutes les séances et, s’ils ne sont pas appelés à remplacer un membre du jury, ont une voix consultative. Les experts ont également une voix consultative.

Le Maître de l’Ouvrage, sur requête du jury, se réserve le droit de faire appel à d’autres experts.

**12. TOUR DE REVISION DE L'ENSEMBLE DES PROJETS**

Le jury passe en revue, encore une fois, tous les projets rendus. Il procède au repêchage des projets suivants :

**Tour de repêchage :**

28. Poucette 49. Mercutio

**13. PROJETS RETENUS**

Le jury retient à l'unanimité 8 projets pour la suite et demande qu'ils soient examinés en profondeur par les experts conseils.

**Les 8 projets retenus sont :**

05. A l'Ombre du Pommier	34. Sacconay
17. Cidre	36. Marie-Laure et Marguerite
22. Chez Pommier	43. Hortus Conclusus
28. Poucette	49. Mercutio

**14. ETUDES APPROFONDIES ET RAPPORT DES EXPERTS CONSEILS - CRITIQUES**

Le deuxième jour du jury commence avec la présentation des analyses des experts :

- expertise en matière de conservation et de patrimoine
- expertise d'ingénierie civile
- expertise liée au coût

Au vu de la problématique liée à l'application de la zone 3, M. Alain Mathez de la direction des autorisations de construire du DALE est auditionné le même jour.

Le jury revoit tous les projets retenus, analysés et décrits. Après lecture des critiques détaillées et discussion, le jury en fait la synthèse en intégrant les aspects particuliers présentés par les experts.

**15. CLASSEMENT DES PROJETS PROMUS**

Considérant l'ensemble du travail d'analyse et de critique effectué par le jury et les experts conseils, le jury procède au classement final et décide à l'unanimité du classement et de l'attribution des 5 prix, respectivement 2 mentions, en conformité avec le cahier des charges du concours.

1er rang	<b>1<sup>er</sup> prix</b>	projet n° <b>17</b>	devise : <b>Cidre</b>	CHF HT <b>50'000.--</b>
2e rang	<b>2<sup>ème</sup> prix</b>	projet n° <b>22</b>	devise : <b>Chez Pommier</b>	CHF HT <b>32'000.--</b>
3e rang	<b>1<sup>ère</sup> mention</b>	projet n° <b>43</b>	devise : <b>Hortus Conclusus</b>	CHF HT <b>25'000.--</b>
4e rang	<b>3<sup>ème</sup> prix</b>	projet n° <b>05</b>	devise : <b>A l'Ombre du Pommier</b>	CHF HT <b>15'000.--</b>
5e rang	<b>2<sup>ème</sup> mention</b>	projet n° <b>34</b>	devise : <b>Sacconay</b>	CHF HT <b>10'000.--</b>

**16. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY**

Le jury a grandement apprécié la qualité des propositions présentées et tient à remercier tous les participants de leur contribution. La diversité des solutions proposées a permis de bien mesurer et comprendre les enjeux d'une transformation, d'évolution du site de la Ferme du Pommier. Par l'examen attentif des projets et par la visite effectuée sur place, le jury a pu identifier les contraintes et les atouts du lieu.

Le projet n° 17 Cidre possède les qualités et le potentiel nécessaire pour un développement répondant aux attentes du Maître de l'Ouvrage. Le jury recommande donc à la Commune du Grand-Saconnex d'adopter ce projet et d'attribuer le mandat d'étude et de réalisation de l'ouvrage au bureau lauréat, sous réserve des décisions des autorités compétentes.

Dans le cadre du développement du projet, le jury souhaite faire les recommandations suivantes :

- améliorer l'espace de la petite enfance.
- agrandir l'espace du foyer du théâtre.
- trouver un dispositif pour disposer de plus de lumière naturelle dans le théâtre.

## E. PROJETS CLASSES ET CRITIQUES

**n° 17** Devise : **Cidre**

*1<sup>er</sup> rang, 1<sup>er</sup> prix*

Raison sociale du bureau d'architectes :  
NAZARIO BRANCA & ANDREA CALANCHINI ARCHITECTES  
28, rue de Montbrillant  
1201 Genève

### **Implantation et organisation du site :**

Ce projet dissocie clairement le petit théâtre voulu comme un bâtiment indépendant et compact et la ferme qui est rénovée avec un grand souci de conservation.

Le théâtre est disposé à l'arrière de la ferme, à très proche distance. La forme et les proportions de son volume s'apparentent à celles du corps principal de la ferme, mais avec une architecture sans avant-toit, en bois, d'expression contemporaine. L'aspect du nouveau bâtiment l'assimile ainsi à une véritable dépendance, sa fonction étant toutefois révélée par le soin porté au traitement de sa façade frontale. Cette implantation permet de définir en aval un espace extérieur de qualité, sur lequel s'ouvre directement le théâtre et l'entrée principale de la ferme. La serre, troisième volume de la composition, se situe au sud-ouest du site où elle profite d'un bon ensoleillement. Elle structure ainsi les limites des aménagements extérieurs de l'ensemble.

Le jury apprécie la construction du site proposée et la finesse du positionnement des deux bâtiments, très proches et en léger chevauchement, créant entre eux une tension intéressante et les solidarissant parfaitement. Cette disposition du bâti crée une séquence d'espaces extérieurs de caractère différent et permettant des usages variés. L'arborisation dense complète et augmente encore la qualité du lieu.

### **Architecture et disposition du programme :**

Le projet prend le parti d'une restauration de la ferme très respectueuse de sa structure et de sa substance fondamentale. Les six travées sont maintenues et les interventions lourdes ou les grands percements limités au strict nécessaire. Cette option est très appréciée du jury qui relève entre autres la bonne résolution de l'entrée principale de la ferme, traitée comme un espace traversant reliant la cour d'accès au site avec l'espace extérieur de référence côté jardin. Son développement en hauteur comme espace principal de distribution et de rencontre est judicieux. Si dans l'ensemble la disposition et la localisation des éléments du programme semblent bien fonctionner, on relève que, grâce au système de cloisonnement, le projet peut encore évoluer sans compromettre ses principes et qualités fondamentaux. Les proportions de la salle des jeunes et du vestibule du théâtre sont aussi remarquées pour leur richesse spatiale, de même que l'organisation simple et efficace du théâtre. Enfin, la possibilité de créer des synergies entre le foyer du théâtre et le bar situé dans la ferme, ainsi que le passage reliant les deux corps de bâtiment par le sous-sol sont perçus comme des avantages pour le projet et sa fonctionnalité.

### **Construction et matérialité :**

Les choix constructifs sont cohérents, en adéquation avec le parti général du projet. Les indications données dans les coupes constructives et les élévations informent bien sur la faisabilité des options constructives. La proposition du bois comme matériau principal pour la structure, les façades du théâtre et les parties rénovées de la ferme s'accordent bien à la volonté de conserver le caractère et l'identité de cet ancien site agricole.

Maison de la famille, transformation et agrandissement de la Ferme du Pommier



**LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA MAISON**

La maison est conçue pour accueillir une famille de quatre personnes, avec une chambre pour bébé et une chambre pour deux personnes. Elle dispose de deux salles de bains, d'une cuisine équipée, d'un salon et d'un bureau. Le projet a été réalisé par l'architecte [Nom de l'architecte], avec un budget de [Montant].

**LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA MAISON**

La maison est conçue pour accueillir une famille de quatre personnes, avec une chambre pour bébé et une chambre pour deux personnes. Elle dispose de deux salles de bains, d'une cuisine équipée, d'un salon et d'un bureau. Le projet a été réalisé par l'architecte [Nom de l'architecte], avec un budget de [Montant].

**LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA MAISON**

La maison est conçue pour accueillir une famille de quatre personnes, avec une chambre pour bébé et une chambre pour deux personnes. Elle dispose de deux salles de bains, d'une cuisine équipée, d'un salon et d'un bureau. Le projet a été réalisé par l'architecte [Nom de l'architecte], avec un budget de [Montant].





